



Wallonie

## URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont la Commune d'Aywaille demeurant Rue de la Heid 8 - à 4920 AYWAILLE.

Le terrain concerné est situé **Rue de Louveigné, 41 et 41B** à 4920 Aywaille et cadastré division 2, section C n°683B8, 683T7.

Le projet est de type : **Sécurisation des parois rocheuses**, et présente les caractéristiques suivantes :  
**La demande implique une ou plusieurs dérogations au plan de secteur: article D.IV.6 et est visée à l'article R.IV.40-1, §1er, 6°.**

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Aywaille, Service Urbanisme, Rue de la Heid 8, 4920 Aywaille :

- Les mardis, mercredis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30 sur rendez-vous ;  
les lundis, jeudis et samedis de 9h à 12h sur rendez-vous
- Pour les consultations le samedi matin, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mme Noémie RALET, téléphone : 04/267 64 67, mail : [urbanisme@aywaille.be](mailto:urbanisme@aywaille.be)

**L'enquête publique est ouverte le 02 mai 2024 et clôturée le 17 mai 2024.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Aywaille, Rue de la Heid 8 à 4920 Aywaille ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@aywaille.be](mailto:urbanisme@aywaille.be).
- remises à Mme Noémie RALET dont le bureau se trouve au 2ème étage de l'administration communale

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : 874.1/7726

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mme Noémie RALET ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 17 mai 2024 à l'Hôtel de Ville, service urbanisme.

La conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme est Mme Noémie RALET dont le bureau se trouve à la Commune de Aywaille, Service Urbanisme, Rue de la Heid 8 à 4920 Aywaille.

Fait à Aywaille, le 18/04/2024.